CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

L'abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur **MARIETTA**, capit. Rhodes, partira du bas du chemin-à-coulisses, tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lorsqu'il aura suffisamment de f ét et passage offert. Le bateau a d'excellents aménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

A LOUER—Un MAGASIN attenant à celui de M. Heermann, rue Jefferson, près de la Levée. S'adresser à M. P. Soulé, rue St. Louis, No. 86. 25 octobre—t

A LOUER.

Un magasin maintenant occupé par T. & J. Darmon, rue de Chartres; possession sera donnée le 5 Nov. S'adresser à JNO. HAGAN & CO. 31 oct

A LOUER.—Le magasin au-dessous de la résidence du soussigné, rue Royale, No. 172. S'adresser à CHARLES PAPET. 31 oct—3

A LOUER.

Trois Maisons dans la rangée de Hagan, rue du Canal. Possession sera donnée le 1er. novembre, s'adresser à JOHN HAGAN & CO. 29 oct

A LOUER.

Une maison à un étage, bien distribuée, située dans la rue du Canal, au-dessous de la rue du Bassin, bâtie sur un terrain de 60 pieds sur 120 de profondeur. S'adresser à J. HAGAN & Co. 22 oct

Mme. FANNY FRYER,

RUE ROYALE, No. 199.

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par l'Olympia un très-grand assortiment de marchandises françaises.

Elle espère qu'elle pourra satisfaire toutes les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Modes françaises très-riches en **CHAPEAUX** et en **BONNETS** et **SOIRIES** nouvelles pour chapeaux et pour robes.

Fleurs superfines.

Lingeries pour toilette du matin et pour parure.

Grand assortiment de chaussures.

Palatines et **Boas** en fourure.

Rubans de Gaze et de toutes espèces.

Mantelets et Cannezous en blonde.

Toutes espèces d'ornement et de nouveauté en première qualité. 6 nov

Mme. **BRIGOT**, à l'honneur de prévenir les dames que son mari de retour de France, vient d'apporter avec lui, un grand assortiment de **MARCHANDISES DE MODES, NOUVEAUTES, JOLIS MEUBLES**, Glaces de toutes dimensions et une infinité d'autres articles dont le détail serait ici trop long.

5 nov—1m encoignure Royale et St. Louis.

H. PARIZOT, facteur de pianos, a l'honneur de prévenir MM. les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il est de retour dans cette ville, et qu'il continue comme par le passé, à se livrer aux travaux de son art, tels qu'accords et réparations de pianos, et de toute espèce d'instrumens de musique.

Il se chargera également d'accorder les pianos à la campagne. Sa demeure est rue d'Orléans, No. 91.

5 nov—3

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, conformément à une résolution de la "Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans" Quatre-vingt-dix piastres par action du fonds capital de cette institution seront exigibles de la manière suivante savoir:

Le 2d. paiement "quinze piastres par action" payable le 2 décembre 1833.

Le 3ème paiement "vingt-cinq piastres par action" payable le 3 février 1834.

Le 4ème. paiement "vingt-cinq piastres par action" payable le 1er. décembre 1834.

Le 5ème. paiement "vingt-cinq piastres par action" payable le 2 février 1835.

Par la 2me. section de la charte de cette institution, il est pourvu que si "à la demande du Président et directeurs, un souscripteur refusait ou négligeait de payer une somme ainsi requise, avant que la moitié du fonds capital ou cinquante piastres sur chaque action aient été payées, alors et dans ce cas, la partie qui manquerait ainsi à faire ce paiement, perdra en faveur de la Compagnie la somme déjà payée et cessera d'être actionnaire de la dite Compagnie."

Les paiemens ci-dessus devront être effectués aux différens bureaux de transfer établis à New-York, Philadelphie, Boston, &c., vingt jours avant l'époque fixée des dits paiemens à la Nouvelle-Orléans.

7 nov J. B. BLACHE, caissier.

CUILLERS MÉDICINALES—Invention très ingénieuse pour administrer les médicamens aux enfants difficiles, nouvellement reçus et à vendre par

30 oct DUCONGE & PEYCHAUD

E. LEGOASTER & CO.,

MARCHANDS-TAILLEURS, rue de Chartres, No. 121, viennent de recevoir par le *New-Orleans*, du Hâvre, et par d'autres arrivages, un assortiment de Draps, Casimirs et autres Etoffes de Modes, ainsi que Manteaux de tous genres pour les deux sexes, et des couleurs les plus estimées, comme suit:

DRAPS, noir et bleu, flamme d'enfer, grenat, vert dragon, vert de cour, vert olive, polonais, feuille dacante, bronze clair, bronze foncé, cappé de maure, cramoisie.

CASIMIRS fumée d'Etna, gris souris.

Melange de Mode, Maringo bleu, gris perle, aventurine, *fumée de Paris*, terré Morée, ventre de biche, blanc, jaune, écarlate, gris Maringo, cuir mode, amazilie, noisette, gris, anglais, cotelé, rayé, bleu et noir superfin.

Redingotes de Vigontines, de casterine de drap imperméable.—Le tout fait dans le dernier goût, et les marchandises ci-dessus, choisies dans les meilleurs fabriques de France, exprès pour ce pays, ils osent espérer mériter la bienveillance du public en redoublant de zèle à servir aux qui voudront bien les honorer de leurs pratiques.

30 oct.—25

THOMSON & GRANT offrent à vendre dans leur magasin, en débarquement de divers navires:

725 boîtes Thé impérial et poudre de canon de 6 à 13 livres, 100 do. Young Hyson de 13 livres; 140 caisses de 12 boîtes Thé impérial, poudre à canon, Young Hyson et Hyson jac.; 70 do. Bohea, Pouchong et Souchong; 65 do. Hyson et Hyson & Rin.

270 sacs Poivre, 17 surons et barils cloux de girofle;

20 barils et barillets Gingembre, 5 do. Gingembre racé;

250 caisses Chocolat No. 1, doux;

90 caisses Poivre de Cayenne, et Moutarde de Vandyke;

120 frequins Beurre de Goshen, 130 caisses et 60 bar. do.

25 barils Orge perlée, 300 caisses Savon, No. 2;

15 barils Brai, No. 2; 15 balot Cirage en pâte;

900 caisses et barillets Tabac à chiquer, de Richmond, de 8, 10, 12 et 16 morceaux à la livre; 10 cofis Tabac découpé; 4 barils Tabac en poudre; 5 caisses Cigarres mêlés et de la Havane, par caisses, demi-caisses, quarts et dix-ièmes.

Moutarde Mader hollandais, supérieur;

134 barils de souliers, en maroquins et veaux, Brodequins, Souliers, Bottines, Pantoufle, Escarpins et Souliers anglais;

60 caisses Chapeaux noirs et blancs, à bon marché;

1 malle Habits de drap superfins;

2 grosses Malles en osier, 5 caisses Mouchoirs;

3 caisses Papier à écrire;

10 rames do. impérial, 3000 do. à enveloppes;

10 Livres de comptes, Journal, caisse, ledger et memorandum;

[illegible] balots Faïence assortie, 80 balots Verrerie assortie, [illegible]erie et plaquée, 10 caisses Haches communes;

[illegible] pipes 38 quarts et 125 demi-pipes Eau-de-vie Cognac ayant droit au drawback; 500 barillets Eau-de-vie d'Espagne;

[illegible] quartaux Rum de la Jamaïque,

75 pipes Genièvre de Hollande, et 11 do. imitation;

24 pipes 200 quartaux et 12 demi-pipes Vin des Canaries, ayant droit au drawback, 15 pipes de Catalogne; 10 demi-pipes Vin de Teragone; 20 quartaux Vin de Marsalle;

[illegible] pipes, demi-pipes et quarts de barriques de Mérise;

30 quartaux Vin de Ténérif; 70 do. Malaga doux;

35 barils cordials de Mérisp, Parfait-Amour, Amourette, Moplne, Giroflé et Mazarque;

5 barillets Whiskey d'Irlande, 50 barils cidre;

10 do. jus de Citron de la Jamaïque;

25 caisses Gingembre de Canton, préservé;

75 do. Cordiaux et Vins amers;

Savon à barbe, Pelles, Poudre à poudre, Pierre à filtrer, 31 o

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Gen. Hand de Marseille, 2 caisses opium de Thebes, (ex Egypte) de qualité supérieure.

Fx. PERRET & GAILLY, 16 oct rue Toulouse, No 58

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, 25 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, b. c. 1., les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

George, créole, grifle âgé d'environ 26 ans.

Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.

Un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippe et Baronne, désigné par le numéro 14, mesurant au pied américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 145 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison base briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'Ilet No. 31, au plan fait au greffe de Charles Janin, alors notaire, le 5 mars suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 56 pieds 10 pouces de face, à la rue Polygne sur 139 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Héno, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de six mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente: Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 18 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu dans la rue du Canal, auprès l'église Episcopale, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu le rév. James F. Hull, et consistant en tables, sofas, lits, chaises, miroirs, verres, carafes, porcelaine &c.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég

6 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—*Vente le Régister des Testamens.*—Lundi, 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No. 48, rue du Canal, auprès de l'encoignure de l'*Exchange Place*, la LIBRAIRIE appartenant à la succession de feue demoiselle Mary Carroll, consistant en une grande quantité de livres de Droit, en anglais, français et espagnol, et un assortiment considérable d'ouvrages divers, dont plusieurs sont élémentaires et conviennent aux Ecoles Publiques; recommandés au public comme une collection rarement auparavant offerte en vente dans cette ville.

Conditions de la vente: Toutes sommes au dessous de $100 payables comptant, entre $100 et $200 à 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et au-dessus de $200 à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

PLUS:

Aux mêmes temps et lieux les livres de prix, appartenant à la succession de feu le Rév. James F. Hull, parmi lesquels se trouvent une grande quantité d'ouvrages en THEOLOGIE et en LITTERATURE anglaise, ainsi qu'une série complète de l'*Edenburgh et London Quarterly Reviews*.

Conditions de la vente: Comptant.

Si ces ventes ne sont pas terminées, lundi 25 du courant, elles seront continuées de jour en jour, à 10 heures du matin, à l'endroit désigné, jusqu'à ce que toute la collection, appartenant à ces deux successions soit vendue.

Par ordre de la Cour. W F C DUPLESSIS, Régister.

7 nov—18

COUR DES PREUVES—Attendu que O. P. Jackson a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George P. Hearsey, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

11 nov

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Edward F. Parker a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Dennison, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

11 nov

CONFITURES ET GELEES DU NORD.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et ses pratiques, qu'il vient de recevoir, en *ligne directe* de New-York, un fort assortiment de Confitures et Gelées du Nord, d'une qualité supérieure et choisie, confectionnées à ordre et conservées dans de beaux flocaux en verre de la contenance d'un demi gallon, d'une et de deux livres en poids.

Pour la gouverne du public, l'assortiment consiste en:

Grosses prunes vertes, conservées,		2 liv.	chaque.
Belles prunes vertes,	do.	2	do.
Do. pêches du Nord,	do.	½ gal. 2	do.
Do. abricots do.	do.	2	do.
Do. poires supérieures,	do.	2	do.
Cerises conservées dans leur jus,		2	do.
Fraises do. do.		1 et 2	do.
Belle gelée de cerises,		1 et 2	do.
Do. gelée de pommes,		1 et 2	do.
Gelée de groseilles rouges, pour assaisonner le gibier ou le chevreuil,		1 et 2	do.

Les marchands ou les familles pourront acheter par douzaine ou par bocal. S'adresser à

Wm. SMITH, Au magasin de graines, No. 85, rue la Douane.

N. B. Il attend sous peu un assortiment de coings confits et de gelée de coing. 9 nov

CONFITURES DE LA HAVANE ET DE CANTON.

Le soussigné vient de recevoir et a en magasin quelques caisses *Confitures de Canton et de la Havane*: les premières contiennent un assortiment de six grands pots de la Chine, et les dernières une douzaine verres chaque.

On en vendra aux familles au verre ou par caisse contenant un assortiment. S'adresser comme de coutume à WM. SMITH, Rue de la Douane, No. 85.

8 nov

INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. PEDARRE, professeur de belles lettres, membre de la Société Philantropique d'Enseignement Universel établie à Paris, se propose d'ouvrir un externat dans cette ville. Le professeur enseignera le Français, le Latin et le Grec; la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique raisonnée, l'Analyse Grammaticale et Logique ne seront nullement négligées. La méthode suivie par M. Pédarré est adaptée à tout âge; constamment elle a été couronnée par les succès les plus rapides, soit à Bordeaux soit à Paris où le professeur a enseigné pendant six ans.

Les personnes qui désireraient de plus amples informations, sont priées de s'adresser à M. le docteur Lambert *rue du Bayou*, à M. Edmond Forstall rue *des Ursulines*.

M. Pédarré demeure rue St. Pierre N° 114. En attendant un nombre suffisant d'élèves pour commencer ses cours, il donnera des leçons particulières chez lui et en ville

30 oct—1m

LE soussigné reçoit par le navire New-Orleans, venant du Hâvre, et offre à vendre les articles suivants:

Meubles de goût.—Armoires à glace, Bureau ou Secretaires, Commodes, Toilettes fort élégantes, Consoles, Tables rondes à dessus de marbre, do. à écarté, do. à ouvrage, do. de nuit, Berceaux d'un joli goût, et très élégantes, Sophas, do. causeuses, Fauteuils, Chaises à Pianos, Casiers & Pupitres à musique, Lavatos, Ecrans pour cheminée, Chiffoniers, Tabourets, Guéridons peints et unis, Garde-robes, nécessaires à barbe, Corbeilles à main, do. de mariage, do. découpées, &c.

Ornements divers.—Glaces de toutes dimensions, grande variété de gravures encadré, assortiment considérable de Pendules en tout genre, quelques unes très riches et à musique, toutes des goûts les plus nouveaux, Vases assortis aux pendules. Jolis ornements de divers genres pour rideaux; très beaux Lustres et demi lustres en cristal, vases riches en porcelaine et autres.

Bronzes—Lampes à suspension à 4, 6 & 8 becs, do. pour cheminée, do. de côté; sous Lampe, Lampes d'un genre nouveau.

Plaqués—Candelabres, Flambeaux, Bougeoirs, Porte-Liqueurs, Porte-Huiliers, Sucriers, Moutardiers, Coquetiers, Girandoles, &c. Superbes Services en porcelaine; articles de fantaisie, très riches et autres en porcelaine, cristal, bronze, &c. *Plus*: un grand assortiment de Verrerie et porcelaine à vendre par caisse.

Fourrures—Chinchila, Petit-gris, Boas.

Une quantité d'articles de différents genres; tels que, Garde-manger en fil de fer verni, Balais de crin, Plumeaux, Boîtes à étrennes, Soufflets d'harmonica, Racahout.

Matelats élastiques. VALSIN VIGNAUD, Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de la Louisiane.

4 nov—10,3ps

AVIS.—TOURNE & BECKWITH ont transporté leur magasin du No. 15, aux Nos. 28 et 29, rue de la Nouvelle-Levée, près de l'encoignure de la ru Poydras. 28 octobre

LOTERIE

DU HAVRE EVANGELIQUE

Française.—Classe No. 3, de 1833.

Devant être tirée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le samedi 16 du courant.

D. MALCOLM, DIRECTEUR ET PROPRIETAIRE,

D'après l'acte autorisant la Loterie.

75 NUMEROS—12 TIRAGES.

Billets seulement à $3—Coupons en proportion.

Paquets de 25 billets entiers $75, garantis devoir tirer $36

GROS LOT:

3 Lots de $4000—3 Lots de $1,849 et $1000; 915 de $150!

PROGRAMME:

3	Lot de	$4000	est de	$4000
1	"	4000	"	4000
1	"	4000	"	4000
1	"	1849	"	1849
1	"	1000	"	1000
215	"	150	"	32250
126	"	40	"	5040
126	"	30	"	3780
126	"	20	"	2520
126	"	10	"	1260
3654	"	6	"	21924
23404	"	3	"	70303
27814	Lots montant à			$221,931

BUREAU DE MALCOLM,

Maison Girod, 2d étage, directement en face de la Bourse Hewlett, où l'on entreprendra toute espèce d'affaires de COURTAGE ET DE CHANGE, à des termes avantageux. On y échange aussi des monnaies sans cours, des pièces d'or &c. à des taux modérés. 8 nov

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1833.

UNE assemblée des Directeurs de cette institution, tenue ce jour, la requête suivante, signée par 101 personnes, dont 90 sont actuellement actionnaires, et qui représentent 4940 actions, a été lue:

"*Au Président et aux Directeurs de la Banque du Commerce de la Nelle.-Orléans.*

"Les soussignés, actionnaires, propriétaires de plus de mille actions du capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, en vertu du pouvoir qui leur est conféré par la 15ème. section de la charte d'incorporation, vous *requièrent* par *la présente* de convoquer une assemblée générale des actionnaires, conformément au contenu de la dite section, pour prendre en considération la manière dont les affaires de la dite banque son conduites, et plus particulièrement pour délibérer sur l'endroit convenable pour l'établissement de la dite banque."

"Daté, Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1833."

On a aussi lu une représentation adressée à la direction, signée par 122 personnes, dont 116 sont actuellement actionnaires et représentant 6314 actions.

"*Au Président et Directeurs de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.*

Messieurs—Attendu qu'il vous a été présenté une requête pour convoquer une assemblée des actionnaires, et avoir leur opinion sur l'endroit choisi par la direction pour y établir la banque, et attendu que dans une telle conjoncture, il convient de connaître l'opinion bien prononcée de la majorité des actionnaires; et attendu que, d'après la charte, cette assemblée ne pourrait avoir lieu avant la première semaine d'août, époque à laquelle nos concitoyens sont généralement une absence, et qu'alors, il est de notoriété qu'une grande partie des actionnaires et plus de la moitié des Directeurs seront absens; en conséquence, nous soussignés, résidants à la Nouvelle-Orléans, et actionnaires de la dite banque, recommandons aux directeurs de cette banque et les requérons de fixer le jour de cette assemblée, à une époque à laquelle nos concitoyens rentrent généralement dans leurs foyers, et lorsqu'on pourra examiner impartialement la question, et fixer le lieu où sera bâtie la banque, d'après le vœu de la majorité des actionnaires.

Nous recommandons aussi de suspendre la bâtisse, jusqu'à ce que cette décision soit connue.

Sur quoi, la résolution suivante a été adoptée.

Résolu, Que le Président soit et demeure autorisé à convoquer une assemblée générale des actionnaires, à l'hôtel de Bishop, à l'encoignure des rues du Camp et de Commune, samedi, 14 de décembre prochain, à 10 heures du matin, époque à laquelle on leur soumettra la question relative à l'établissement de la banque.

Voté, Que les deux documens soumis à la Direction, ainsi que ses délibérations soient publiées dans les deux langues. Par ordre de la Direction.

11 nov ROBERT G. DIXON, secrétaire.

F. DUFOUR & FRERE, encoignure des rues Royale et Ursulines, reçoivent par les navires Olympia et Napier du Havre, un assortiment de marchandises, comme suit:

Lampes en cuivre; parfumerie; chapeau de soie pour hommes; gravures encadrées; indiennes nouvelles et noires; basin croisé rouge pour rideaux, et garnitures; fleurs artificielles; mantilles en tulle noir, et autres; pélerines blondes noires, et autres; écharpes en couleur, et noires; parapluies de 28 et 30 pouces; ombrelles; bas de filoselle noirs; souliers fourrés pour dames; brodequins; gigots en satin et soie; gros de Naples noir; cravattes taffetas noir, fichus foulards brochés et différents genres; bas de fil d'écosse; de soie noirs et blancs; bretelles en gomme élastique gants assortis; mouchoirs batiste brodés &c bordés en couleur; entredeux en batiste brodé; colets do; canésous, mousselines tubet; schalls do imprimé, et noirs; schall imprimé 5-4; bas d'enfants, en coton de tous les ages; redingottes en castorine; habits noirs et bleus; manteaux pour hommes et femmes; linge de table damassé; brodequins pour enfants, en laine; dentelles fil; cartonnage et placage; palatines et boa en chincilla; schalls angola; bonnets à dents, et une infinité d'autres petits articles dont l'énumération serait trop longue, qu'ils offrent à vendre à juste prix; En magasin, toiles à draps et alepines noires.

4 nov—30 F. DUFOUR & Frère.

ON demande à louer de suite, une négresse cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. S'adresser à LAROCHE & GAUTIER, 6 nov courtiers, rue de Chartres, No. 109

AU NOUVEEU BAZAR DE PARFUMS.

Rue Royale, No. 239.

LES encouragemens que le soussigné a reçus des habitants de ce pays depuis qu'il est propriétaire de cet établissement l'ayant engagé à augmenter ses relations avec les premiers parfumeurs de France, informe le public qu'indépendamment de la grande quantité d'objets de toutes espèces de parfumeries qu'il a en magasin, il offre à vendre un assortiment complet de marchandises de ce genre et en très bonnes qualités, reçu par le navire New-Orleans. Il invite MM. les marchands de cette ville et les pacotilleurs à venir prendre connaissance de son catalogue qui serait trop long à détailler; ils sont assurés d'avoir des conditions avantageuses.

4 nov L. EVEN.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:

5 pièces Eau-de-vie de Cognac;

30 caisses vieux Vin de Bourgogne de Chambertin, Romanée et Nuits.

4 nov THEOD. NICOLET & Co.

A VENDRE sur une habitation, 33 miles plus bas que la ville, une bascule en cuivre en bon état et presque neuve, de 5 pieds 8 pouces de diamètre, sur 15 pouces de profondeur, avec cercle de support en fer, grils et bouche de fourneau, et ses appareils complets; s'adresser à T. NICOLET & CO, 2 oct rue Royale, No. 103

A LOUER—Un grand terrain situé au coin des rues de la Commune et St. Charles, vis-à-vis la presse à coton de M. Rea. Pour les conditions, s'adresser à 7 nov LINCOLN & GREEN.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre;

Beau et bon Café, à un escalin la livre;

Beau et bon Thé, à une piastre la livre;

Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins le gallon; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois;

Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades Champagne, Grave, Frontignan, &c.

Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pilules, au magasin d'ANT. MICHOUD, 24 mai encoignure Levée et Ursulines.

MUNCH & COMP.,

Fabricants Chaudronniers, Ferblantiers,

PLOMBIERS, POMPIERS ET TOLIERS,

OFFRENT leurs services au public pour tous les ouvrages, tels que Chaudières pour toutes les dimensions demandées, Appareils pour les distillations des eaux de vie et pour la rectification des esprits. Ils organisent toute espèce de Distillerie, Brasserie, Raffinerie, Teinturerie, Papèterie, Fonderie de suif. Ils entreprennent tous les travaux pour bâtisses, tels que Couvertures en cuivre, d'après le modèle de la Banque d'Orléans. Ils couvrent aussi avec du zing et ferblanc; ils font et posent les Dalles et Tuyaux de conduits en cuivre, &c. Ils font et posent des Pompes de toutes les dimensions demandées et font l'étamage. Ils achètent et vendent du vieux cuivre, de l'étain et du plomb.

Faubourg Marigny, près de la nouvelle presse à coton sur la Levée. 29 juillet—24

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existe maintenant entre le soussigné et G. G. Holdship, ayant été établies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le 8 juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution soit provoquée par aucune difficulté entre eux; en conséquence, le soussigné prie ses amis et le public en général de ne donner aucun crédit, à cetavis, et il s'oblige à satisfaire les personnes qui traiteront avec lui de la validité de ses pouvoirs, le soussigné se proposant au surplus de prendre immédiatement telle mesure judiciaire que la nature du cas exige.

14 oct THOS. WILLIAMS.

A VENDRE—Plusieurs pupitres et bureaux de différentes grandeurs, s'adresser à THEOD. NICOLET & CO, 4 nov rue Royale, No. 109

ORDRES GENERAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Quartier-Général, 9 août 1833.
ORDRE DU JOUR, No. 17.

CONFORMEMENT aux lois de l'Etat, les différents régiments et corps de milice ci-après désignés et appartenant aux 1ère. 2de. et 3ème. divisions, s'assembleront pour être passés en revue et inspectés, les jours ci-dessous mentionnés.

Dans la 1ère. Brigade—1ère. Division.

Le 3ème. régiment dans les paroisses St. Bernard et Plaquemine, le lundi 9 septembre.

Le 2nd. escadron de cavalerie de la paroisse Jefferson, le mercredi, 11 septembre.

Le 5ème. régiment dans les paroisses St. Charles et St. Jean-Baptiste par bataillons.

Le bataillon de St. Charles et le 3ème. escadron de cavalerie s'assembleront le jeudi 12 septembre.

Le bataillon de St. Jean Baptiste, le vendredi 13 septembre.

2ème. Brigade—1ère. Division.

Le 6ème. régiment dans les paroisses St. Jacques et Ascension, s'assemblera par bataillon, savoir:

Le bataillon de St. Jacques, le dimanche 15 septembre.

Le bataillon de l'Ascension, le mardi 17 septembre.

Le 7ème. régiment dans la paroisse de l'Assomption, s'assemblera le mercredi 18 septembre.

Le 23ème. régiment dans les paroisses de La Fourche intérieure et Terrebonne le 19 septembre.

Le 8ème. régiment dans les paroisses d'Iberville et de Ouest Bâton-Rouge, le dimanche 22 septembre.

3ème. Brigade—2ème. Division.

Le 22ème. régiment dans la paroisse des Avoyelles, le jeudi, 3 octobre.

Le 17ème. régiment dans la paroisse des Rapides, le samedi 5 octobre.

Le 18ème. régiment dans la paroisse des Natchitoches, le jeudi, 10 octobre.

Le bataillon d'Allen Settlement dans la paroisse de Claiborne, le lundi, 14 octobre.

6ème. Brigade—2ème. Division.

Le 19ème. régiment dans la paroisse Ouachita, le vendredi, 18 octobre.

Le 20ème. régiment dans les paroisses Catahoula et Concordia, s'assemblera par bataillons, savoir:

Le bataillon de Catahoula, le mardi 22 octobre.

Le bataillon de Concordia, le vendredi, 25 octobre.

4ème. Brigade—2ème. Division.

Le 14ème. régiment dans la paroisse Ste. Marie, s'assemblera le mardi 5 novembre.

Le 15ème. régiment dans les paroisses St. Martin et La Fayette s'assemblera par bataillon comme suit:

Le bataillon de St. Martin, le jeudi 7 novembre.

Le bataillon de Lafayette, le vendredi, 8 novembre.

Le 16ème. régiment dans la paroisse St. Landry, s'assemblera le dimanche 10 novembre.

7ème. Brigade—3ème. Division.

Le 11ème. régiment dans la paroisse d'Est Bâton-Rouge s'assemblera le samedi 16 novembre.

8ème. Brigade—3ème. Division.

Le 19ème. régiment dans la paroisse de la Pointe-Coupée, s'assemblera le lundi 18 novembre.

Le 10ème. régiment dans la paroisse de Ouest Féliciana, le mercredi 20 novembre.

Le 21ème. régiment dans la paroisse d'Est Féliciana, le vendredi 22 novembre.

7ème. Brigade—3ème. Division.

Le 12ème. régiment dans la paroisse Ste. Hélène, le lundi 25 novembre.

Le 13ème. régiment dans les paroisses Washington et St. Tammany, le mercredi 27 novembre.

1ère. Brigade—1ère. Division.

La légion de la Louisiane s'assemblera le dimanche 1er. décembre.

Le 1er. régiment, le mardi, 3 décembre.

Le 2nd. régiment, le mercredi 4 décembre.

Le 3ème. régiment, le jeudi 5 décembre.

Les Généraux commandant les différentes Divisions sont chargés de l'exécution du présent ordre, et désigneront les lieux de rendez-vous des dits régiments et bataillons dans leurs Divisions respectives.

Les différents Majors Généraux et les Brigadiers Généraux voudront bien assister ponctuellement aux dites revues, et tenir la main à ce que les Inspecteurs de Brigades y assistent et transmettent dans le plus bref délai au Quartier-Général les retours d'Inspection; et il sera du devoir de l'officier commandant de chaque régiment de délivrer à l'adjudant-général, le jour de l'inspection, un état correct de tous les officiers de leurs régiments respectifs, en mentionnant la date de leurs nominations.

Le commandant en chef se propose d'assister aux revues, il espère que messieurs les officiers apporteront tout leur zèle afin de fournir au bureau de l'adjudant-général tous les renseignements qui le mettront à même d'établir un état exact de nos forces militaires.

Par ordre du commandant en chef.

F. GAIENNIE,
19 août—2ps *Adjudant et Inspecteur-Général.*

A VENDRE—Un TERRAIN situé rue du Camp entre les rues Delor et Calliope, mesurant 75 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 99 pieds sur une ligne et 116 pieds sur l'autre ligne. Ayant dessus une maison de quatre appartements avec une galerie et deux cabinets, cuisine &c., le tout en bois.

2° Un TERRAIN au, situé rue des Remparts, entre St. Pierre et Toulouse, mesurant 20 pieds de face à la rue des Remparts (mesure française) sur 75 pieds de profondeur (mesure américaine); on accordera des termes très-avantageux.

3° Un TERRAIN mesurant 32 pieds à la rue St. Louis, sur 90 pieds à la rue Dauphine, formant de ces deux rues. Il y a dessus une maison et ses dépendances. Cette propriété rapporte de forts loyers.

4° Un TERRAIN bâti, rue Bourbon entre les rues Bienville et Douane, mesurant 35 pieds de face à la rue Bourbon, sur 73 pieds de profondeur, (mesure française.) Les réparations faites depuis peu à cette propriété, la rendent commode et agréable.

5° Un TERRAIN situé (au nouveau faubourg Marigny,) rue de l'Union entre les rues Annette et Bons-Enfants, mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur. Le dit terrain comporte une maison de 4 appartements et ses dépendances, tout récemment bâtis.

6° Quinze cents Arpens de Terre, situés dans la paroisse Est Bâton-Rouge, près la rivière Amite à 2 lieues et demi derrière la ville de Bâton-Rouge. Cette terre sera vendue à un prix modéré, ou échangé contre quelques esclaves. Le beau chemin du Baton-Rouge qui y conduit rend cette terre très-propice à la culture du coton.

Plusieurs esclaves, Fanny, négresse âgé de 28 à 30 ans, depuis 5 ou 6 ans dans le pays, avec son enfant âgé de 2 mois et demi. Elle est bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, sachant faire le pain et quelques sirops.

Sylvie, négresse de confiance, âgée de 20 à 22 ans, dans le pays depuis l'âge de 4 ou 5 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repassant un peu pour homme.

Fanny, négresse âgée de 19 ans, avec son enfant, âgé d'un an et demi, bonne cuisinière et domestique de maison.

Suzanne, mulâtresse âgée de 22 ans, avec un enfant d'un an et demi, cuisinière, blanchisseuse et repassant, assez bien pour homme; elle est bonne domestique de maison et coud bien.

Mary, négresse âgée de 16 ans, sachant faire la cuisine, un peu blanchisseuse et domestique de maison.

Un jeune nègre